

## RESUME

### Le questionnaire de la consultation publique

La Commission européenne a procédé à une consultation publique sur les directives «Oiseaux» et «habitats» entre avril et juillet 2015. La consultation a été réalisée dans le cadre du processus plus large de recueillir des données disponibles et de l'opinion globale destinée à contribuer à un «bilan de qualité» sur les deux directives, qui visent à évaluer si le cadre réglementaire actuel est proportionnée et adaptée aux besoins, et dans quelle mesure les directives atteignent leurs objectifs.

La clôture de la consultation en ligne le 26 juillet après 12 semaines. Le questionnaire comportait 32 questions et a été divisé en deux branches. Les participants ont le choix de répondre uniquement aux 14 premières questions générales dans la partie I, ou de répondre à l'ensemble des 32 questions dont 18 des questions plus précises dans la partie II (qui exige une meilleure compréhension des directives). Toutes les questions étaient des questions à choix multiple. Toutefois, à la fin, dans une dernière question en texte libre, les participants ont eu la possibilité de formuler des commentaires supplémentaires sur toute question qu'ils souhaitent développer.

L'objectif de cette consultation, qui a été prise en compte dans la conception des questions, était de recueillir des avis et des informations relatives aux différents aspects qualitatifs des cinq critères clés d'évaluation du bilan de qualité (efficacité, efficacité, cohérence, pertinence et valeur ajoutée européenne. L'exercice de consultation représenteront une partie de la base d'informations pour le bilan de qualité.<sup>1</sup>

Le présent rapport sur la consultation publique présente l'analyse effectuée en vertu de contrats conclus avec la Commission européenne et des contractants seront consignés dans un rapport final», sur la base d'une analyse de l'ensemble des éléments de preuve rassemblés pour soutenir le bilan de qualité. Ce rapport final doit être présenté en décembre 2015. La Commission est toutefois la réalisation d'une analyse approfondie des réponses reçues à la consultation publique, y compris une analyse plus approfondie de tous les commentaires en texte libre (voir chapitre 6), et les résultats obtenus seront intégrés dans les conclusions finales du bilan de qualité, rédigé par les services de la Commission.

### Une présentation succincte des participants

La consultation a suscité un intérêt sans précédent avec les participants en réponse des 28 pays de l'UE et au-delà. Au total, 552,472 réponses ont été reçues. À ce jour, il s'agit de la plus grande réponse reçue par la Commission à une consultation en ligne. Le plus grand nombre de réponses provenaient de participants en Allemagne et au Royaume-Uni (environ 100,000 réponses), suivis de l'Italie (environ 70,000), l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et la France (chacune environ 40,000 réponses).

97 % des personnes interrogées ont indiqué que la partie I du questionnaire (535,657 réponses). Sur 3 % des dossiers ont également à remplir la partie II (16,815 réponses). La grande majorité des réponses provenaient de particuliers (547,516). La Commission a reçu 4,600 réponses émanant d'organisations, dont plus de la moitié (2,371 réponses) provenaient d'entreprises.

Les intérêts des personnes interrogées a fortement varié entre ceux qui ont répondu à la partie

---

1 [http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness\\_check/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check/index_en.htm)

I du questionnaire uniquement, et ceux qui ont rempli dans la partie II. 93 % des répondants à la partie I (511,352) ont déclaré qu'elles étaient principalement directement ou indirectement concernées par «nature». Sur les 16,815 personnes qui ont répondu aux deux parties I et II, l'éventail d'intérêts a été plus variable: 21 % ont indiqué «la chasse», 19 % «nature», 17 % «sylviculture», 15 % «agriculture» et 5 % «scientifique» comme leurs principaux intérêts.

Au moins douze campagnes menées par les différents groupes d'intérêt ont été organisés pour accompagner les personnes interrogées dans le cadre du questionnaire. Il n'a pas été possible de quantifier leur influence sur les résultats d'une manière précise parce que toutes les campagnes a publié une liste de propositions de réponses, et certaines personnes interrogées sont susceptibles d'avoir été influencés par des campagnes sans recourir à un certain ensemble de réponses. D'autres ont répondu de la même manière que les campagnes par hasard.

Les réponses de la partie I du questionnaire reflète un appui substantiel pour la plus grande campagne: La nature de la campagne d'alerte. Il a été organisé par un consortium d'ONG environnementales et soutient une vision positive des directives, mais en mettant l'accent sur un certain nombre de problèmes de mise en œuvre. Il guidé les répondants sur la manière de répondre aux questions de la partie 1 du questionnaire uniquement. Cette campagne affirme sur son site internet qu'elle a induit 520,325 réponses (94 % des réponses). Selon les résultats de la consultation, à la remontée de 505,548 répondants, soit 92 %, exactement comme le suggère cette campagne très importante, qui indique la mesure dans laquelle des réponses globales à la partie I reflètent les points de vue encouragée par cette campagne.<sup>2</sup> En raison de la nature de ceux qui ont répondu ont déclaré qu'ils étaient en train de campagne d'alerte des personnes intéressées par «nature».

Une autre grande campagne qui a été mise en évidence est le forum Natur AFN Aktionsbündnis campagne qui, d'après son site web représente l'agriculture, la sylviculture, la chasse et les intérêts du secteur de la pêche. Il a soutenu le principe d'une analyse critique des directives, et propose des réponses aux deux parties I et II du questionnaire. Son site internet ne donne aucune indication sur le nombre de réponses qu'il génère. Toutefois, une analyse des réponses indique que 6,243 personnes interrogées ont répondu exactement comme le suggère cette campagne, ce qui représente 1,1 % des réponses à la partie I et 38,2 % des réponses à la partie II. 5,880 (94 %) de ces réponses provenaient d'Allemagne, 329 de l'Autriche (5 %) et les 34 autres dans d'autres pays. Les principaux intérêts indiqués par les personnes interrogées étaient «agriculture» (1,758), «sylviculture» (1,821) et «la chasse» (1,793).

Tandis qu'un certain nombre d'autres campagnes sont connus pour avoir effectué, il n'a pas été possible, à ce stade, d'estimer le nombre de réponses obtenues.

## Réponses à la partie I du questionnaire

Tous les participants à la consultation publique (552,472) a répondu aux 14 questions de la partie I, qui étaient obligatoires. Sur ces réponses, 547,516 émanaient de particuliers, 2,371 d'entreprises, 824 des ONG et 817 d'autres organisations. Les gouvernements et les instituts de recherche de 356 et 232 ont présenté des observations pour chacune d'entre elles. La définition de ces catégories sont fournies dans le rapport.

---

<sup>2</sup> 505,874 personnes ont les mêmes réponses comme suggéré par la campagne; Parmi ceux-ci, 505,548 se sont inscrits en tant qu'individus en leur principal domaine de nature — intérêt puisque ces deux catégories ont été également complété automatiquement par le système de la campagne, il peut être déduit que les 326 autres personnes interrogées ont donné la même réponse, que ce soit par hasard, ou qu'elles ont répondu à l'enquête, mais sont conformes aux suggestions de la campagne.

Dans l'ensemble, il est évident que les résultats de la partie I reflètent, dans une large mesure, la nature des réponses proposées par la campagne d'alerte. Néanmoins, l'analyse proposée dans le présent rapport, qui analyse les réponses par différents types de parties prenantes (particuliers, entreprises, ONG, etc.) et par différents domaines d'intérêt (nature, chasse, sylviculture, etc.) permet de vérifier la manière dont les différents groupes d'intérêt ont varié, dans leur avis.

La grande majorité des répondants à la partie I a indiqué que, de son point de vue:

- Les directives «Oiseaux» et «Habitats» sont importantes ou très importantes pour la conservation de la nature (98 %)
- Les objectifs stratégiques et à l'approche développées dans les directives sont appropriés ou très appropriés pour la protection de la nature dans l'UE (94 %)
- Les directives sont efficace ou très efficace pour protéger la nature (93 %)
- Les avantages de la mise en œuvre de la directives dépassent de loin les coûts (93 %)
- Des préoccupations économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales sont prises en compte, soit très bien ou assez lors de la mise en œuvre des directives (environ 93-94 % dans chaque cas)
- La politique environnementale de l'UE est favorable aux deux directives «Nature» (94 % d'avis favorables)
- Agriculture et développement rural (93 %), de l'énergie (96 %) et transports (97 %) ne sont pas favorables
- D'autres domaines d'action pourrait contribuer plus<sup>3</sup>
- Les directives apporter une importante valeur ajoutée par rapport à ce qui pourrait être réalisé au moyen d'une législation nationale ou régionale (93 %)
- Les directives apportent une importante valeur ajoutée à l'économie (93 %)
- Les directives aboutir à une augmentation des prestations sociales (95 %)
- Il existe toujours une législation européenne est nécessaire pour protéger les espèces et les habitats (98 %)

Les opinions varient toutefois selon le type de répondant. À titre d'exemple, même si la plupart des personnes supposées les avantages dépassent de loin les coûts (94 % des réponses soumises par les particuliers), les trois quarts (75 %) des entreprises indique qu'à son avis, les coûts de mise en œuvre dépassent de loin les bénéfices. Cette proportion s'élève à 85 % pour les réponses des entreprises dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture.

Les entreprises ont également eu un avis différent de personnes physiques en ce qui concerne les aspects économiques: 13 % des entreprises estiment que les préoccupations économiques ont été prises en compte dans la mise en œuvre des directives, par rapport à 94 % des personnes qui pensent avoir. En ce qui concerne la pertinence des directives, alors que la plupart des types de personnes interrogées a répondu qu'elles étaient encore nécessaires (98 % de la population, 89 % des universités ou des instituts de recherche, 82 % d'ONG, 78 % d'autorités publiques ou gouvernements et 76 % d'autres organisations), la majorité des répondants issus du monde de l'entreprise (63 %) estime qu'il n'est plus nécessaire de disposer d'une législation de l'UE dans ce domaine.

## Réponses à la partie II du questionnaire

En réponse aux 18 questions de la partie II est facultative et nécessite une meilleure compréhension des directives. Seulement 3 % de l'ensemble des répondants (16,815 réponses

---

3 Pour les affaires maritimes et la pêche, du Fonds de cohésion, de l'industrie et des entreprises, le changement climatique, la santé, la recherche et l'innovation

sur un total de 552,472 réponses) a répondu aux deux parties I et II. Sur ces réponses, 13,198 émanaient de particuliers, 1,785 d'entreprises, 660 des ONG et 491 d'autres organisations. Les gouvernements et les instituts de recherche ont présenté 277 et 155 réponses pour chacune d'entre elles. 249 réponses ont été présentées par les participants à la consultation qui se sont inscrits en tant que «autres».

Une plus grande proportion (44 %) des répondants de l'Allemagne et de l'Autriche ont déclaré que leurs domaines d'intérêt sont l'agriculture et la sylviculture, par comparaison avec d'autres pays (14 %). Cela peut refléter l'impact de certaines campagnes organisées par ces groupes d'intérêt dans les pays concernés, tels que le Forum Aktionsbündnis Natur AFN campagne.

La partie II du questionnaire semble donner à la partie I des avis divergents en ce qui concerne l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la cohérence des directives. Ce peut être fonction de la composition des participants entre les deux parties et l'impact des différentes campagnes.

La majorité des répondants à la partie II partage le point de vue selon lequel:

- Les frais administratifs liés à la mise en œuvre de la directives sont de grands (60 %);
- Il n'existe pas de financement pour la mise en œuvre de la directives (77 %)
- Ce manque de financement est considérablement restreindre les progrès (74 %)
- L'application correcte, efficace au niveau national la coordination, la coopération internationale, la sensibilisation du public et l'orientation ont un impact certain sur le succès des directives (87-90 %)
- Les éléments suivants sont de limiter sensiblement les progrès accomplis: La participation insuffisante des parties prenantes (65 %), l'inefficacité de la coordination locale (62 %), les lacunes dans la connaissance scientifique des espèces et des habitats (61 %), la formulation ambiguë des directives (54 %), l'inefficacité de la coordination au niveau de l'UE (54 %)
- Interactions avec d'autres législations et politiques de l'UE ont entraîné un manque d'efficacité dans une certaine mesure (58 %), ou dans une large mesure (27 %)

Les réponses de la partie II ont exprimé des avis divergents en fonction du type de parties prenantes, leurs domaines d'intérêt et leur pays d'origine:

- La plupart des répondants issus des entreprises (79 %), particuliers (59 %) et des administrations publiques (56 %) et d'autres organisations ou associations la moitié (50 %) estiment que les deux directives sont assez efficace, tandis que la majorité des ONG (52 %) et d'instituts de recherche (53 %) pensaient que les directives ont été très efficace jusqu'à présent;
- La majorité des répondants (80 %) provenant de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que de la pêche et de chasse, de pêche (62 %) pensent que les directives n'ont pas été très important pour préserver la biodiversité de l'Europe alors que plus de la moitié des répondants de l'industrie (construction, industrie extractive, les transports) ont estimé qu'elles étaient importantes (54 %). Les répondants intéressés par la nature et l'environnement aussi généralement admis que les directives ont été très important (83 %)
- Alors que, dans la plupart des pays, les personnes interrogées ont jugé les directives très important de préserver la biodiversité en Europe, 69 % des personnes interrogées par l'Allemagne et 67 % par la République d'Autriche a considéré que les directives n'ont pas été très important. Il s'agissait de la réponse recommandée par le Forum Aktionsbündnis Natur AFN campagne.

## Les points de vue exprimés dans la dernière question ouverte

Au total, 10,213 personnes (soit 1,8 % du nombre total de 552,472 réponses reçues), ont présenté des observations au cours de la dernière question ouverte. Parmi celles-ci, 8,103 émanaient de particuliers, 875 d'entreprises, 449 des ONG et 393 par les autres organisations. Les gouvernements et les instituts de recherche de 143 et 101 ont présenté des observations pour chacune d'entre elles. 149 ayant répondu «autre». Une grande partie des observations (43 %) provenaient de personnes intéressées par la nature et l'environnement, suivi de près par les personnes intéressées ou actifs dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche ou de la chasse (37 % au total).

Une analyse détaillée de ces contributions a été effectuée sur la base d'un échantillonnage aléatoire stratifié d'observations. Cette stratification se fonde sur une combinaison de type de répondant et domaine d'intérêt principal, à l'aide d'échantillons de 10 % de réponses dans chaque strate. Au total, 1,017 réponses ont été analysées.

L'une des questions les plus fréquentes soulevées par tous les types de répondants (particuliers et organisations confondus) a été inclus dans l'échantillon dans les observations que les objectifs ne sont pas mises en œuvre ni exécutée. Observations varie d'affirmations générales au sujet de l'absence de mesures de coercition, de contrôle ou de surveillance à des commentaires plus spécifiques sur la mauvaise gestion des zones protégées, manque de coordination ou de l'insuffisance des mesures mises en œuvre. Ce type de commentaire figurait dans 23 % des réponses de l'échantillon. Un autre commentaire a été fréquent que les directives sont efficaces et ont contribué à la protection de la nature (17 % de leurs commentaires inclus dans l'échantillon).

Parmi celles qui sont directement ou indirectement concernées par l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse fait remarquer que les aspects socio-économiques, 20 % n'ont pas été suffisamment pris en considération et que les propriétaires terriens et les utilisateurs, experts dans l'utilisation ou la gestion de la nature ou des ressources naturelles, n'ont pas été suffisamment associés à la mise en œuvre de la directives (35 %). En outre, ils ont souvent indiqué (20 % dans l'échantillon de ces intérêts) que les directives sur la nature d'un coût considérable pour ce qui est de leur mise en œuvre, dont ils se sentent mis une charge trop élevée. Ils ont également insisté sur le fait que les règles sont parfois trop compliquée à mettre en œuvre et n'étaient pas compréhensibles pour eux (32 % de l'échantillon).

Les personnes interrogées dans le domaine de la nature et de l'environnement le plus souvent fait remarquer que les problèmes de mise en œuvre sont liés à la faiblesse de l'exécution (soit 35 % de l'échantillon de ce groupe). Il y a également eu un certain nombre d'observations affirmant que les directives ont été efficaces (31 % dans l'échantillon des observations formulées par ces intérêts), ainsi qu'à la rareté des ressources financières et humaines (12 %). Au sein de ce groupe, 30 % des observations avancées soulignent que les directives avaient une valeur ajoutée par rapport à la législation nationale, et qu'elles doivent être maintenues.